



DEC 019/2024

DECISION

Objet : demande de subvention relative aux travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Martin (phase 1) au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2024.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
- Le Maire soussigné,

Considérant l'opération de travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Martin,

Pour prétendre à la DETR 2024, il est demandé de respecter l'une des thématiques suivantes :

- les travaux de voirie : dessertes, réaménagement de centre bourg, liés aux intempéries, liés aux équipements de sécurité,
- les constructions scolaires du premier degré (y compris les restaurants scolaires),
- les travaux intéressant les autres constructions publics (mairies, églises, patrimoine rural, etc.)
- les travaux de prévention et de lutte contre les inondations ainsi que de lutte contre l'érosion des sols,
- les travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics (y compris les équipements sportifs existants) et la voirie
- les travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques,
- le développement économique ou social : aménagement de zones économiques,
- la mutualisation des services et des moyens : maintien de service public, projets visant au maintien de la présence d'un service public de proximité, création de points-relais, espaces mutualisés de services au public, projets de création des maisons de santé ayant reçu l'agrément de l'agence régionale de santé (ARS).

Le taux de subvention sollicité ne doit pas dépasser 40% du coût total hors taxe de l'opération. Les opérations dont le montant excède 1.000.000€ doivent être scindées en tranches fonctionnelles.

Le coût estimé des travaux est de 3 912 807,47€ HT, réparti en 4 phases.

Plan de financement prévisionnel

Désignation	DEPENSES	
	Montants HT	Montants TTC
Montant des travaux		
Phase 1 - Nef Nord	740 521,96 €	888 626,35 €
Phase 2 - Chœur	917 363,58 €	1 100 836,30 €
Phase 3 - Nef Sud	861 937,08 €	1 034 324,50 €
Phase 4 - Tour-Clocher	740 850,27 €	889 020,32 €
Montant total des travaux	3 260 672,89 €	3 912 807,47 €

Considérant la phase 1, d'un montant de 740 521,96 euros HT, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Désignation	DEPENSES		RECETTES
	Montants HT	Montants TTC	Montants
Montant des travaux			
Lot 1 - Echafaudages	161 288,57 €	193 546,28 €	
Lot 2 - Maçonneries	107 738,42 €	129 286,10 €	
Lot 3 - Charpentes	83 712,80 €	100 455,36 €	
Lot 4 - Couvertures	24 330,50 €	29 196,60 €	
Lot 5 - Vitraux	173 831,74 €	208 598,09 €	
Lot 6 - Décor Peinture	20 061,60 €	24 073,92 €	
Lot 7 - Electricité	120 291,67 €	144 350,00 €	
Lot 8 - Chauffage ventilation	49 266,67 €	59 120,00 €	
Montant total des travaux	740 521,97 €	888 626,36 €	
Subventions sollicitées sur le montant HT des travaux			
DSIL			296 208,79 €
Total Subventions			296 208,79 €
Part à charge communale sur le montant HT des travaux			444 313,18 €

L'échéancier de la réalisation de ce projet est le suivant :

- Démarrage des travaux de réhabilitation : 4^e trimestre 2024
- Durée des travaux : 12 mois
- Fin des travaux : 4^e trimestre 2025

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024,

Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle
B.P.20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax 03.28.62.88.52

DECIDE:

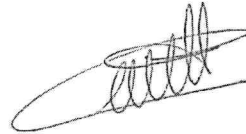
ARTICLE 1 : de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2024 à hauteur de 296 208,79€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 14/02/2024.

Le Maire,
David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-Préfecture le 20 10^e/2024
Publication ou notification le 20 10^e/2024



Le Maire
David CALCOEN

